



Bluetooth, NFC, Wi-Fi, cellular signal, 38% battery, 7:44 PM



Preuves de l'i...



COLLECTIF
des Survivants & Victimes
du Génocide Hutu de 1972
www.genocidehutu1972.org
Incorporation #870287-0 (Canada)



COLLECTIVE
of Survivors & Victims
of the 1972 Hutu Genocide
Email: info@genocidehutu1972.org
Corporation #870287 - 0 (Canada)

PIERRE BUYOYA

COMMANDITAIRE DE L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT MELCHIOR NDADAYE
VIA 2 DE SES DIRECTEURS DE CABINET IMPIQUÉS
LES LIEUTENANT-COLONELS SYLVSTRE NINGABA & ALFRED NKURUNZIZA



« JAMAIS MON NOM N'A ÉTÉ MENTIONNÉ »

A la question fermée d'un journaliste, diffusée dans les médias sociaux ce mercredi 5 décembre 2018, de savoir si OUI ou NON Pierre Buyoya est impliqué lui-même dans l'assassinat du Président Ndadaye, sans oser dire NON, le seul argument de défense que Pierre Buyoya avance pour réfuter son implication dans l'assassinat est que son nom n'est pas mentionné dans les conclusions du rapport de la Commission d'enquête internationale au Burundi, mise en place par le Secrétaire Général des Nations Unies le 28 août 1995. Or c'est justement l'invalidité de cet argument qui nous a poussé à démontrer plutôt, non seulement que Pierre Buyoya est impliqué dans le putsch, mais également que c'est LUI le nom qui a manqué dans le rapport d'enquête de ladite commission qui aurait pu leur permettre de pointer du doigt LE COMMANDITAIRE de l'assassinat du président Melchior Ndadaye.

De prime abord Il convient de rappeler au lecteur que l'objectif principal de la mise en place de la Commission des Nations Unies était justement et avant tout, d'identifier le commanditaire de l'assassinat. Or, selon le rapport, les faits rapportés n'ont pas permis aux enquêteurs de nommer hors de tout doute lequel des officiers impliqués était le commanditaire. Par contre il leur a été facile de répondre positivement aux deux autres questionnements. A savoir : **d'un** que l'assassinat de Ndadaye avait été bel et bien planifié d'avance, **de deux** que l'exécution du plan devrait être attribué à des officiers supérieurs et non des officiers subalternes. Selon nos conclusions, l'élément de preuve qui aurait manqué au rapport des Nations Unies est que deux des officiers supérieurs impliqués, à la fois dans la tentative du coup d'État du 03 juillet et dans celle du 21 octobre 1993, agissaient en même temps sous le titre de **Directeur de Cabinet du Major Pierre Buyoya**. Il s'agit ici en l'occurrence des Lieutenant-Colonels Sylvestre NINGABA et Alfred NKURUNZIZA. Ajoutez à cela un élément important rapporté dans le témoignage du Lieutenant Jean Paul Kamana, un des officiers Tutsi accusés qui avoue avoir été impliqué. Il y est dit que (...) *en date du 23 octobre 1993, vers minuit, on a escorté François Ngeze (nouveau Président de la République désigné) chez Buyoya sur convocation de ce dernier. A cette occasion, Buyoya lui a intimé l'ordre de remettre le pouvoir au FRODEBU* ».

Canada, 05 décembre 2018

Collectif des Survivants et Victimes du génocide Hutu de 1972 au Burundi, avant et après
BIMENYA BABIBUTSA. AGAPFUYE NTIKABAZWA IVU GUSA.

Sans Vérité, Sans Justice, pas de Paix durable / Truth & Justice for Peace Building

